



Infos'



SNES-FSU Lille (s3)
Pour les certifiés, agrégés,
CPE et PSYen
s3lil@sn.es.edu
<https://lille.sn.es.edu>

Stagiaires

SNUEP-FSU
Pour les PLP
lille.snuep@gmail.com
<http://lille.snuep.com>

(la 2ème partie sera envoyée aux syndiqués et remis aux collègues lors des réunions mutations suite à la publication du Bulletin Officiel du 14/11)

Contacts :

209, rue Nationale
59000 Lille

03.20.06.77.41.

du lundi au vendredi de
14H30 à 17H30

(le jeudi après-midi
pour les PLP)

Inscription à la liste de diffusion stagiaires du SNES FSU :

Chaque année nous tenons à dispositions des stagiaires une liste de diffusion informative destinée à vous transmettre les informations utiles pour votre année de stage (mutations, carrière, démarches administratives, etc.).

L'adhésion à cette liste de diffusion se fait sans engagement d'une adhésion syndicale.

Pour s'y inscrire, prendre contact avec la section académique du SNES via s3lil@sn.es.edu

MUTATIONS 2020 : C'EST PARTI !

**Stagiaires dans l'académie de Lille,
vous devez obligatoirement participer au mouvement inter !**
(sauf ex-titulaires de l'Éducation nationale souhaitant rester dans leur académie ou stagiaires prolongés mais validés en juin 2019)

**Vous devez faire des vœux lors de la 1ère phase du mouvement
(du 19 novembre 12 h au 9 décembre 2019 12h)
pour déterminer l'académie de votre première affectation
en fonction de votre barème.**

Les organisations syndicales élues dans les commissions paritaires ne sont plus consultées sur le mouvement des personnels suite à la nouvelle loi Fonction publique ! Mais elles l'ont longtemps été et l'expertise du Sn.es-FSU en ce domaine vous sera donc très utile.

Pour ne pas se retrouver seul.e face à l'administration tout au long des mutations, il est donc indispensable de vous appuyer sur les SNES-FSU et SNUEP-FSU et la force que lui donnent le nombre de leurs représentants, leur expertise et leur disponibilité.

– accueil quotidien dans nos locaux, stages réunions spécifiques dans l'académie, liste de diffusion, réponses aux questions par téléphone, mail et via les réseaux sociaux –

Les meilleurs conseils possibles seront délivrés en fonction de votre situation individuelle et de vos souhaits de mutation (calcul du barème, fourniture des pièces justificatives indispensables, stratégie de vœux...). Cet appui syndical est impératif pour que vos droits soient respectés, la transparence établie, et que la stratégie conseillée soit la plus efficace possible.



Pourquoi formuler sa demande de mutation avec le SNES FSU et le SNUEP FSU ?

Tous les 4 ans, les personnels élisent leurs représentants au sein des différentes instances consultatives (les CAPA). Lors des dernières élections professionnelles, les collègues ont réitérés leur confiance envers la FSU et ses syndicats qui demeure la fédération syndicale majoritaire du second degré (le SNES FSU obtient plus de la moitié des sièges pour tous les corps du second degré).

Parce que nous sommes majoritaire depuis toujours, nous avons acquis une expérience et une connaissance du mouvement qui nous permet d'informer, de conseiller et d'accompagner au mieux les collègues tout au long de la période des mutations.

Ainsi, pendant des années, les élus du SNES FSU ont pu défendre au mieux les intérêts individuels et collectifs des collègues.

Être informé.e sur le mouvement :

Les règles, les points, les barres d'entrée dans les académies, etc. Les barres d'entrée sont mises à disposition :

sur le site du SNES : *Carrière/mutations > Mutations > Barres des mouvements > Barres des mouvements Inter-académiques 2014-2019*

et du SNUEP : *http://snupe.fr/mutations/* en fonction de votre discipline.

Elles correspondent au barème et à la date de naissance du dernier entrant : celles de cette année ne sont bien sûr pas connues, car elles seront déterminées par vous et vos barèmes !

Les commissaires paritaires se répartissent de la façon suivante :

Catégories	SNES-SNEP-SNUPEP-FSU	SE UNSA	SGEN CFDT	SNALC	FO	CGT	SUD	A&D
Certifiés	9	2	2	3	1	1	1	0
Agrégés	6	0	1	3	0	0	0	0
CPE	2	3	0	0	0	0	0	0
PSYen	2	1	1	0	0	0	0	0
PEGC	1	1	0	0	0	0	0	0
PEPS-SNEP-FSU	8	1	0	0	0	0	0	0
PLPSNUPEP-FSU	0	2	1	0	1	2	0	4
	28	10	5	6	2	3	1	4

Adressez-vous à ceux qui connaissent effectivement le mouvement !

Un ancien stagiaire, un formateur, un chef d'établissement, la ligne spéciale mise en place par le ministère, même bien intentionnés, pourraient donner un conseil inexact, incomplet ou obsolète qui se révélerait désastreux. En outre, il n'y a pas de règle valable pour tous, puisque vos objectifs et vos situations diffèrent. Chacun reconnaît l'efficacité du SNES-FSU et du SNUEP-FSU dans ce domaine, n'hésitez donc pas à nous consulter avant de prendre vos décisions.

Ne pas rester seul.e face à l'administration !

Avec la nouvelle loi de « la transformation de la fonction publique », les organisations syndicales ne seront plus consultées en amont du projet de mutation pour vérifier les barèmes et les demandes des collègues.

Il est donc plus que nécessaire de se rapprocher, dès la formulation des vœux de mutation, de vos représentants syndicaux afin d'être conseillé, mais également d'être informé de vos droits et de vérifier votre barème (nombre de points).

En cas de non satisfaction d'une demande de mutation, le SNES et le SNUEP seront aux côtés des collègues pour formuler les demandes de recours et faire valoir le droit de chacun à la mobilité !

Ce premier bulletin est destiné à vous donner les premières informations pratiques liées au mouvement inter académique. La seconde partie sera envoyée aux adhérents et distribuée lors de nos réunions d'information. Pour plus d'informations concernant le mouvement, vous pouvez également demander dans votre établissement « l'US », le bulletin du SNES-FSU, consacré aux mutations. Vous y trouverez nos conseils et analyses sur ce mouvement déconcentré en 2 temps (inter en décembre puis intra en mars-avril).

Vous pourrez également rencontrer les militants au SNES-FSU à Lille ou lors des réunions mutations organisées à votre intention.

SAVE THE DATE !!!

Réunions « tous publics »

Vous pouvez également vous adresser à la permanence au 209 rue Nationale à Lille ou au 03 20 06 77 41 du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30 ou bien nous écrire à s3lil@snes.edu

D'autres réunions seront organisées tout au long de la période de saisie des vœux de mutation. Consultez régulièrement le planning mis à jour sur le site du SNES de Lille (<https://lille.snes.edu> : *Carrière et mutations > Mutations > Mouvement 2020*).

Date	Lieu	Commune	Heure
Lundi 18 novembre	Lycée Paul Duez	Cambrai	17H30
Mardi 19 novembre	Lycée Pierre Forest (Salle des professeurs du bâtiment L)	Maubeuge	18H00
Mercredi 20 novembre	SNES de Lille	Lille	15H30
	SNES de Lille (réservée stagiaires)	Lille	17H30
Lundi 25 novembre	Collège Alphonse Terroir	Marly	17H30
	Collège Jean Jaurès	Calais	18H00
Mardi 26 novembre	Lycée Branly	Boulogne	18H00
Mercredi 27 novembre	SNES de Lille	Lille	15H30
	SNES de Lille (réservée stagiaires)	Lille	17H30
Judi 28 novembre	Lycée Darchicourt	Henin Beaumont	18H00
Mercredi 4 décembre	SNES de Lille	Lille	17H00

MUTATIONS : infos rapides (voir bulletin spécial à venir ou à demander)

La saisie de vos vœux mutation commencera le 19 novembre et se terminera le 9 décembre 2019 à 12h.

Vous n'avez à formuler que des vœux « académies » pour cette 1ère phase (31 vœux possibles mais pas obligatoires). Des changements sont possibles à condition de répondre à des situations réglementées (mutation tardive du conjoint, situation médicale ...) jusqu'au mois de février 2020.

La saisie des vœux se fait par Internet (depuis n'importe quel ordinateur) sur SIAM par l'intermédiaire d'i-prof (accessible via Eduline). N'attendez pas la dernière minute, il y a aussi des bouchons informatiques très stressants ! Pour se connecter sur Eduline pour la première fois : Vous aurez besoin de votre NUMEN [ou identifiant éducation nationale disponible au secrétariat] et de votre identifiant que vous conserverez toute votre carrière !

Mouvement spécifique

Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation titulaires ou stagiaires peuvent formuler en parallèle du mouvement inter des demandes pour les postes spécifiques (CPGE, certains BTS, DDFPT, sections binationales, internationales...) aux mêmes dates. Les stagiaires ne sont pas vraiment concernés puisqu'il faut en principe avoir été inspecté (mais il y a toujours des exceptions, par exemple pour une affectation en CPGE ou BTS).

Affectation hors de France métropolitaine

Les affectations en DOM se font dans le cadre du mouvement classique. Les affectations en TOM se font dans le cadre d'un mouvement spécifique, à dates variables en fonction de la date de rentrée scolaire dans chaque TOM (voir www.hdf.snes.edu). Ce mouvement est en théorie accessible aux stagiaires. Mais, toute mutation étant conditionnée par la titularisation, les demandes émanant de stagiaires sont rarement retenues. Il en va de même pour les postes d'expatriés (AEFE) qui nécessitent d'être en poste depuis 3 ans. Si l'enseignement hors de France vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec le SNES secteur " Hors de France " : 01.40.63.29.41. ou hdf@snes.edu

Votre dossier

Votre **formulaire de confirmation** arrivera ensuite dans votre établissement d'exercice (à partir du 09/12). Il faut :

- le **vérifier** et le **corriger au besoin**, modifier l'ordre, supprimer, ajouter un vœu (utiliser un stylo rouge, pas de blanc),
- vous pouvez nous envoyer une copie à s3lil@snes.edu afin que nous vous aidions à vérifier votre barème.
- le **signer** et **joindre les pièces justificatives** numérotées (1/x, 2/x ...) pour bénéficier des points (le rectorat ne les réclamera pas ; et en leur absence, vous n'aurez pas de points !).
- **retourner l'ensemble au rectorat par voie hiérarchique** (c'est-à-dire « sous couvert du chef d'établissement »).
- **vous devez absolument faire une copie et garder un double de votre dossier (y compris les pièces justificatives)** : ne pas le faire reviendrait à faire une confiance aveugle au rectorat ! Et vous n'aurez aucune preuve à fournir en cas de litige !

Notre conseil

Rassemblez dès maintenant vos documents à l'avance (même ceux déjà fournis pour l'année de stage, tout est à refaire !). Tous les documents obtenus tardivement (entre mi-décembre et fin janvier) comme un contrat de travail, une attestation de grossesse, etc ... seront à envoyer directement au rectorat. Joignez un courrier à votre dossier de confirmation pour prévenir de cet envoi différé.

Dossiers médicaux

Attention : les dossiers médicaux n'existent pas en tant que tels (sauf pour les enfants), pour bénéficier d'une bonification spécifique il faut formuler une « demande au titre du handicap ». Le dossier est à transmettre au rectorat rapidement après entretien avec la médecine de prévention et justification de votre « Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé » (R.Q.T.H.) (ou de celle de votre conjoint.e).

ET LA SUITE ?

Les barèmes retenus pour chacun d'entre vous seront ensuite publiés sur I prof en janvier :

Vous aurez 15 jours pour consulter votre barème. Il vous faudra vérifier et signaler toutes les erreurs que vous constaterez à l'administration !

Autant dire que les délais seront très courts pour agir en cas de problème ! Le rectorat devra faire remonter au ministère les barèmes des demandeurs au plus tard le 31 janvier, passé cette date il faudra intervenir auprès du ministère.

N'attendez donc pas la dernière minute et n'hésitez pas à nous solliciter très rapidement pour que nous vous aidions à vérifier votre barème (s3lil@snes.edu) et intervenions si nécessaire auprès du rectorat.

Les résultats du mouvement inter sont prévus mi mars, la saisie des vœux pour le mouvement intra se déroulera peu de temps après ces résultats (les dates et les barèmes diffèrent selon les académies).

Je n'ai pas obtenu mon vœu 1 : Vous pourrez formuler une demande de recours gracieux auprès du ministère. Pour cela, contactez vos représentants du SNES et du SNUEP FSU.

A chaque étape du mouvement, ne restez pas seul.e face à l'administration et à ses décisions opaques. FAITES APPEL AU SNES-FSU et au SNUEP-FSU !

Le SNES-FSU met à votre disposition sur son site une somme d'infos inégalée : barres des mouvements précédents, calcul de barèmes, foire aux questions et forum ... Tout ceci a un coût : en adhérant, vous contribuerez à renforcer notre efficacité !

